

Déclaration de S.E. Olivier Belle, Représentant Permanent du Royaume de Belgique auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) lors de la 110^{ème} session du Conseil exécutif des Etats parties sous le point de l'agenda n°5 (débat général)

Remerciements d'usage.

La Belgique souhaite tout d'abord saluer le travail du Secrétariat technique de l'Organisation.

La scène multilatérale est secouée par de fortes turbulences. C'est un euphémisme. Elle tend de plus en plus au multiparticularisme qui éloigne chaque jour toujours plus les acteurs de solutions que l'intérêt général devrait inspirer. Un monde débarrassé des armes chimiques relève de l'intérêt général au même titre que l'apaisement des tensions globales à l'aide de la justice et du respect des textes de droit international dont la convention sur l'interdiction des armes chimiques fait partie intégrante.

Dans cet environnement instable pour le multilatéralisme et les organisations internationales, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques peut servir d'exemple pour faire la démonstration de la valeur ajoutée d'une organisation internationale de nature technique.

Le **dossier syrien** en offre une opportunité unique.

Nous souhaitons à cet égard saluer les efforts des autorités syriennes et l'engagement du Qatar faisant progresser le dossier. Nous avons examiné le projet de décision proposé à l'adoption, au cours de ce Conseil exécutif, concernant entre autres la possibilité de procéder à la destruction expéditive sur site des restes d'armes chimiques découverts en Syrie. Ce projet de décision est une belle illustration de collaboration fructueuse entre le Secrétariat technique et la Syrie et le Qatar. À ce titre, la Belgique a décidé de coparrainer ledit projet de décision.

Concernant le **budget biennuel**, la Belgique se joindra au consensus sur la version consolidée proposée pour adoption, même si elle eut préféré un budget régulier plus ambitieux, notamment dans le but de permettre à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques de relever le défi de l'élimination des armes chimiques et de la prévention de nouvelles productions en général et, en particulier, en Syrie.

Quant au **dossier russo-ukrainien**, nous condamnons l'utilisation d'agents anti-émeute par la Russie comme méthode de guerre, laquelle est explicitement prohibée par la Convention. Nous restons également très préoccupés par l'utilisation alléguée de l'agent suffocant chloropicrine contre des soldats ukrainiens.

Compte tenu de la gravité de la situation, corroborée par les rapports de visites d'assistance technique, et afin de renforcer la norme mondiale contre l'utilisation d'armes chimiques, la Belgique enjoint le Secrétariat technique à se concentrer maintenant sur l'attribution officielle des responsabilités et sur l'identification des auteurs afin que ces auteurs puissent être tenus pour responsables.

Je souhaiterais, enfin, clore mon propos en abordant l'élection du prochain ou de la prochaine directrice-générale de l'Organisation. La Belgique appelle l'ensemble des membres du Conseil exécutif à œuvrer de bonne foi à l'identification d'un ou une candidate consensuel(le). Une fois sélectionné(e), cette personne aura besoin de l'appui de l'ensemble des membres de l'Organisation afin de mener à bien la mission de l'OIAC.

Je vous remercie.

M. Olivier Belle

Ambassadeur

Représentant permanent de la Belgique auprès des institutions internationales à La Haye